

RESTAURATION D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE A PROXIMITE DE LA RIVIERE MIDOUZE SUR LA COMMUNE DE CARCEN-PONSON (40)

La Midouze est un cours d'eau qui prend sa source sur la commune de Mont-de-Marsan et conflue avec l'Adour sur la commune d'Audon/Bégaar.

Cette rivière a été rendu navigable dans les années 1800 entraînant une modification de son profil, afin de permettre une hauteur d'eau suffisante pour permettre la remontée des bateaux. Ainsi le lit a été resserré via un empiérement.

Aujourd'hui la Midouze est un cours d'eau qui ne dispose peu ou pas de mobilité latérale entraînant une incision du lit.

Afin de recréer une mobilité mais aussi d'atténuer l'onde de crues à l'aval, il a été programmé de restaurer des annexes latérales.

Ces opérations de recréation d'annexes hydrauliques rentrent dans une réflexion globale de restauration hydromorphologique de la Midouze.

En 2023 une annexe hydraulique a été reconnectée sur la commune de Carcen-Ponson.

Maître d'ouvrage : Syndicat Adour Midouze (SAM)

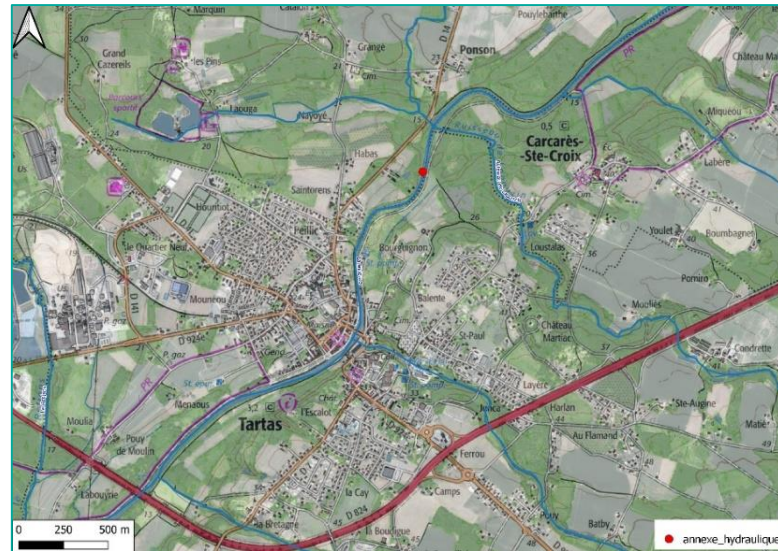
Maitre d'œuvre : Syndicat Adour Midouze (SAM)

Entreprise : SARL Montieux Travaux

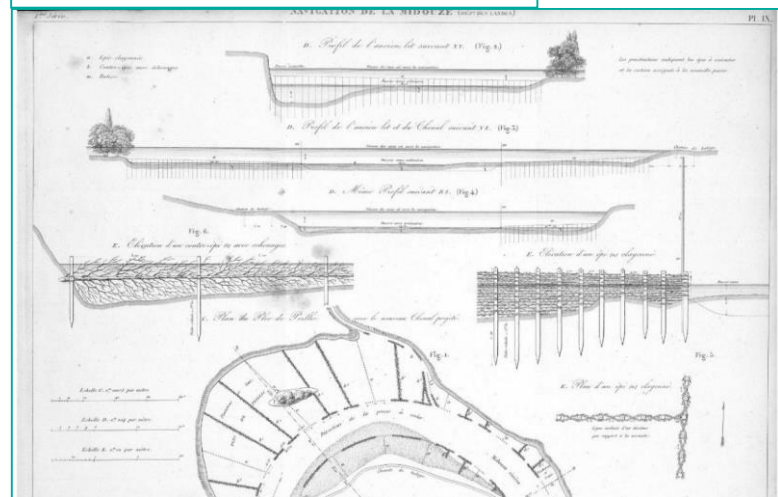
Période de réalisation des travaux :
Septembre 2023 – 2 1/2 semaines

Objectifs des travaux effectués :

- Favoriser la mobilité latérale de la Midouze
- Réduire l'onde de crue à l'aval

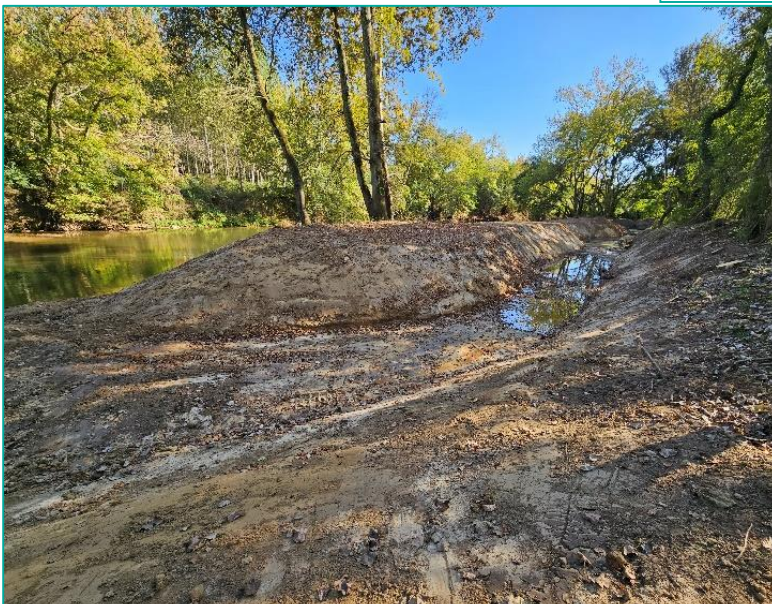


GPS : Longitude : 43.761939 / Latitude : - 0.323143



Extrait : Annales des Ponts et Chaussées « Navigation de la Midouze » (Département des Landes)

Aperçu après travaux



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Coût total et financements du projet : 33 300€ HT

- 20% d'auto-financement
- Les 80% restant sont réparti de la façon suivante :
 - o Agence de l'Eau Adour Garonne : 30 %
 - o Département des Landes : 30 %
 - o Région Nouvelle-Aquitaine : 20 %

Historique du projet :

L'annexe restaurée en 2023, se situe en rive droite de la Midouze, en amont de la commune de Tartas (zone à enjeux).

Lors de la réalisation des travaux il était prévu d'extraire un volume de 2500 m³, afin de permettre un ennoisement de la zone.

Lors de la construction du projet, il avait été ciblé une parcelle prévue pour le régalaage des matériaux à proximité du site, qui s'avère être en réalité une peupleraie exploitée. Après concertation avec le gestionnaire, cette option a été écartée car il aurait fallu régaler sur une hauteur de 40 à 50 cm, pas acceptable sur une peupleraie, risque fort d'étouffement des peupliers.

Le syndicat a donc mené une réflexion en interne et plusieurs contraintes se sont imposées sur le devenir des alluvions. Plusieurs solutions ont été abordées :

- L'export des matériaux à plusieurs kilomètres : Cette méthode était réalisable mais génère un coût non négligeable sur la réalisation des travaux, plusieurs parcelles auraient dû être trouvées pour pouvoir régaler la totalité des alluvions.
- La mise à disposition des sédiments pour les habitants des communes voisines du projet : Cette solution était envisageable mais nous ne pouvions pas garantir leur destination et nous voulions éviter que ses sédiments ne servent à combler des zones humides, mares, fossés.
- La création de banquette : Cette solution est apparue comme une opportunité. En effet cette méthode « low-tech » permet la réutilisation des matériaux localement (sédiments et arbres) pour répondre encore plus à l'objectif de restaurer l'hydromorphologie de la Midouze.

Cette dernière solution a été retenue et mise en œuvre en parallèle à la création de l'annexe hydraulique.

Matériel utilisé :

- Une pelle à chenille avec grappin coupeur et godet de terrasse
- Matériel de topographie et jalons
- Tronçonneuse

Détail de l'opération :

L'entreprise a effectué dans un premier temps un traitement sélectif de la végétation tout en gardant le boisement inféodé au milieu.

Le terrassement a eu lieu après un piquetage de la zone réalisé par le syndicat avec l'entreprise.

Le profil initial de la zone était constitué Une succession « de bassines », ce profil a été conservé après terrassement.

Les dépressions ont été calées à -20cm du fil d'eau d'étiage pour créer des zones d'habitats pour une majeure partie de l'année.

L'annexe a été terrassée depuis l'aval afin de garder la ligne d'eau à d'étiage en remontant vers l'amont. Le volume extrait avoisine les 2 500m³.

La création de la banquette a été effectuée avec l'intégralité des matériaux.

La banquette finalisée environ 80m de long pour environ 15m de large.

Suivi mis en place :

Un suivi topographique de la zone est mis en place chaque année et/ou après des crues morphogènes.

Informations sur les aspects administratifs :

Cette action s'intègre dans le dossier d'autorisation environnementale déposé dans le cadre du dépôt global du PPG couplé à une Déclaration d'Intérêt Général.

Cependant un porté à connaissance a dû être réalisé pour la création des banquettes sur la totalité des sites inscrits SI le site pilote présente des effets positifs.

Documents disponibles sur demande :

Le dossier de consultation des entreprises

Pour aller plus loin :

Site internet du syndicat : <https://adourmidouze.fr>

Article dédié sur le site internet du syndicat :

<https://adourmidouze.fr/restauration-dune-annexe-hydraulique-sur-la-commune-de-carcen-ponson/>

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : - Michael DUPUY - 06.74.54.37.84 - michael.dupuy@adourmidouze.fr

- Laurie BAERENZUNG - 06.87.98.79.10 - laurie.baerenzung@adourmidouze.fr

Président du Syndicat au moment des travaux : Christian DUCOS

Syndicat Adour Midouze

38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN Cedex

Aperçu avant travaux

Après le traitement de la végétation

Création de la banquette

